

COMPTE-RENDU DES RENCONTRES INTERPROFESSIONNELLES DE L'ÉCO-CONSTRUCTION RHÔNE-ALPES

27 mai 2015

Siège du Conseil Régional



L'ACCOMPAGNEMENT À L'AUTO-RÉHABILITATION ET À L'AUTO-CONSTRUCTION

- Quelles voies d'actions ?
- Quelles perspectives ?

UN ÉVÈNEMENT CO-ORGANISÉ PAR :

OIKOS
la Maison, son Environnement

Bcompagnons
ÂTISSEURS
RHÔNE-ALPES

Interventions en plénière

1. Panorama et enjeux de l'auto-réhabilitation accompagnée **P 6**
2. Où en sont les compagnons bâtisseurs ? **P 11**
3. Récits d'expériences de terrain en Ardèche et en Savoie **P 18**
4. Les collectivités locales, motrices du développement de l'auto-réhabilitation accompagnée.
Un exemple dans le Nord-Pas-de-Calais **P 22**
5. Les pratiques des artisans dans l'ARA et l'ACA **P 26**

Ateliers de partage d'expérience et d'intelligence collective

- Atelier 1 : Favoriser la reconnaissance de l'accompagnement **P 32**
- Atelier 2 : Lever les contraintes réglementaires et assurantielles **P 34**
- Atelier 3 : Développer des partenariats pour essayer la démarche d'ARA **P 36**

Index **P 37**

Avec le soutien moral et financier de :



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Ce colloque est le fruit d'un partenariat entre trois entités : deux associations - les Compagnons Bâisseurs Rhône Alpes (CBRA) et Oïkos, l'éco-centre du Lyonnais - et la région Rhône-Alpes. Ce partenariat s'appuie sur des valeurs partagées : un habitat digne et sain, au profit de ménages qui, sans leur propre contribution, auraient du mal à vivre dans un logement qui leur convienne.

LES ORGANISATEURS

présentés par Monique CERRO, présidente d'Oïkos et Pascal LEFORT, président des CBRA.

Oïkos est une association qui existe depuis 1991, elle est organisée autour de trois pôles : informer, former, éduquer à l'éco-construction. Oïkos est également partenaire du RFCP (Réseau Français de la Construction Paille).

Le mouvement des Compagnons bâtisseurs est issu de l'Education populaire et existe depuis plus de 50 ans. Sa mission principale : l'amélioration de l'habitat à travers des chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée (ARA) ou d'auto-construction accompagnée (ACA), destinés à des habitants qui sont en difficulté dans leur logement ou en difficulté de logement. Dès le départ, le mouvement s'est constitué autour de l'idée de faire avec les habitants, en s'appuyant sur la mobilisation de bénévoles, de volontaires, et de salariés qualifiés dans leurs domaines de compétences. Les CB sont présents dans dix régions de France. Ils se sont implantés en Rhône-Alpes en 2011.

Remerciements

Les organisateurs remercient **la Région**, qui est un soutien important au développement et à la structuration de l'ARA et de l'ACA sur ce territoire. Grâce à ce soutien, l'émergence de l'ARA se concrétise, on constate ainsi qu'elle peut être inscrite dans les plans départementaux d'action pour le logement des populations défavorisées (PDALPD). Le PDALPD permet de prioriser les possibilités d'action en faveur des mal-logés.

Les organisateurs remercient également **Hervé BERRIER**, auteur d'un rapport important, qui a fait date en 2014 et établit les modalités par lesquelles l'ARA et l'ACA peuvent contribuer au Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH). Ce rapport permet de structurer au niveau national une série de recommandations auprès des grands corps d'état, des ministères.

LES PARTENAIRES

La Région Rhône-Alpes

représentée Marie-Odile NOVELLI, vice-présidente déléguée au logement, à la politique de la ville et aux solidarités.

L'avenir est dans le métissage des politiques publiques, dans le croisement entre les enjeux environnementaux et les enjeux sociaux.

La Région n'a pas de compétence propre en matière d'habitat, mais cela fait longtemps qu'elle travaille sur ce champ. Avant, elle intervenait beaucoup dans l'aide à la construction. Aujourd'hui, la loi demande aux régions de se repositionner davantage sur ce qui relève de leurs compétences, à savoir par exemple le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE). Par ce biais, on peut être un acteur de la rénovation.

Concernant l'offre de logement à caractère social, qui est une force de frappe (plus de 85 bailleurs sociaux, auxquels s'ajoutent les acteurs du privé à vocation sociale), le travail précédent a consisté essentiellement en la mise en place de formes d'éco-socio-conditionnalité : pour faire court, les acteurs du logement social ont tous eu une réglementation thermique (RT) d'avance. Notre vocation, c'est plus la massification que l'expérimentation. Pour autant, nous soutenons beaucoup les formes d'innovation, surtout sociales. Sans cela, on continue d'accroître les inégalités et on n'est pas performant en terme d'efficacité énergétique.

C'est bien pour ça que nous avons, grâce à Michel Mery, l'ex-président des Compagnons Bâisseurs Rhône-Alpes, soutenu l'implantation des CB en 2011. Leur absence jusqu'en 2011 manquait pour donner une force de frappe supérieure à l'ARA. Ces innovations nous invitent un partenariat nouveau qui resserre les liens entre habitants et entreprises. Ces « actions innovantes » doivent être davantage inscrites dans les politiques publiques. Nous, élus, avons pour mission de faciliter ces innovations sociales. Nous soutenons l'ARA et l'ACA pour des raisons sociales, environnementales et économiques.

Mais sans la mobilisation des acteurs que vous êtes, il ne se passe rien non plus. Je remercie les Compagnons Bâisseurs d'avoir « mouillé la chemise » auprès du ministère du logement, pour faire avancer les choses. Cela a contribué, entre autre, à ce qu'Hervé Berrier réalise sa consultation dont découle le rapport que nous avons cité.

Ce qui se fait déjà en Région Rhône-Alpes

- Pour mémoire, la Région RA a tissé une collaboration avec la Fondation de France, la Fondation Abbé Pierre, Terre de Liens pour une quarantaine de réhabilitations accompagnées en Ardèche, en Drôme, en Isère et en Haute-Savoie.
- La Région soutient aussi des opérations dans le parc social en lien avec les bailleurs HLM et les collectivités, souvent par le biais des Compagnons bâtisseurs, dans de nombreux territoires de Rhône-Alpes. Il faut souligner que les PACT (voir index) s'y mettent aussi dans de nombreuses communes.
- La Région, au titre de la délégation environnement, soutient aussi le développement des matériaux bio-sourcés et les missions d'Oikos. Nous prévoyons (mais ça n'est pas voté) pour les bailleurs sociaux de mettre en place une prime complémentaire pour l'utilisation de matériaux bio-sourcés.

L'ADEME :

Nordine BOUDJELIDA, directeur de l'ADEME Rhône-Alpes

Si je vous disais que l'ARA était au cœur de la stratégie bâtiment de l'ADEME, ce serait vous mentir. Mais l'ADEME, qui se positionne de façon claire sur la question de la précarité énergétique, ne peut être indifférente au sujet.

L'ADEME tient évidemment compte de la réalité sociale. Un fossé se creuse entre ceux qui peuvent se chauffer et ceux qui ne le peuvent pas, entre ceux qui peuvent investir dans la rénovation de leur propre logement et entre ceux qui ne le peuvent pas.

L'ADEME prend acte d'un fait sociétal fort : le ménage réalise lui-même un certain nombre de travaux. D'embellissement, bien sûr, mais pas seulement : également des travaux qui viennent impacter nos préoccupations de performance énergétique.

Le mouvement d'ARA et d'ACA est donc bien légitime et doit s'amplifier, en étant vigilant sur les questions de performance énergétique. A ce titre, l'accompagnement est nécessaire tant sur le plan social (pour l'insertion d'un certain public) mais aussi sur le plan de la qualité et la performance énergétique. Une rénovation mal faite manque l'occasion de réduire la facture énergétique. Le choix des matériaux utilisés peut avoir une incidence sur la santé des occupants.

Une proposition : l'évaluation des performances énergétiques des bâtiments rénovés

L'ADEME régionale peut peut-être apporter un regard d'évaluation sur les performances énergétiques avérées à l'issue des chantiers. On le fait généralement sur des chantiers à maîtrise d'ouvrage public/privé de taille importante, mais peut-être pourrait-on réfléchir à le faire sur des chantiers de logements individuels. Pourquoi ne pas y réfléchir avec Oïkos et Les Compagnons Bâisseurs ? Il ne faudrait pas s'en tenir aux seuls chantiers « accompagnés » mais évaluer également les chantiers classiques (logements ou maisons individuelles), portés par des entreprises ou des artisans. Cela permettrait de rendre les choses objectives. Ce serait une réflexion à mener conjointement avec M. Benoît LECLAIR, vice-président (EELV) de la Région Rhône-Alpes délégué à l'énergie et au climat, sans doute.

Un rappel : le rôle des plateformes de rénovation énergétique

J'attire votre attention sur les plateformes de rénovation énergétique (service public qui assure l'accompagnement des particuliers qui souhaitent diminuer la consommation énergétique de leur logement), lancées par l'ADEME aux côtés du Conseil Régional et des services de l'État, qui se déploient pour l'instant principalement sur les territoires à énergie positive (TEPOS). Ces plateformes peuvent être le lieu de rassemblement, à travers le conseil apporté aux ménages, pour faire connaître l'ensemble de l'offre. Une démarche qui réunit l'ensemble des acteurs, et à ce titre, pacifie un peu les légitimes questionnements du type « le fait-il aussi bien que moi ? » « Que fait-il de plus que moi ? » etc. Ces plateformes ont la capacité d'accompagner de A à Z les ménages, impliquer les professionnels, les organismes bancaires. Je vous invite à les investir pleinement.

I.

PANORAMA
ET ENJEUX DE
L'AUTORÉHABILITATION
ACCOMPAGNÉE

I. PANORAMA ET ENJEUX DE L'AUTORÉHABILITATION ACCOMPAGNÉE

Hervé Berrier, auteur [du rapport « Contribution de l'auto-réhabilitation accompagnée au plan de rénovation énergétique de l'habitat. »](#)

Le cadre de la concertation « Contribution de l'ARA au PREH »

Cette intervention fait suite à la concertation qui s'est tenue fin 2013 sur la contribution de l'ARA à vocation très sociale au plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH).

Cette concertation était demandée par la ministre du logement, Cécile DUFLLOT, suite aux démarches entamées par les CB auprès d'elle pour lui faire valoir que quand on lance un programme de rénovation énergétique de grande envergure, il faut aussi s'occuper des marges et des populations qui risquent d'être laissées pour compte par ce programme. Elle s'est déroulée dans un temps très court. Parmi la soixantaine de participants, on comptait les représentants de fondations (Fondation de France, Fondation Abbé Pierre), des financiers, des grands organes comme l'ADEME ou l'ANAH, des fédérations de constructeurs (CAPEB, FFB, Fédération des sociétés coopératives et participatives du BTP...). Il y a eu de grands absents pour des problèmes de calendrier : pas de collectivités territoriales. Donc absences des acteurs politiques. Pour autant, bien entendu, la dimension politique de ces sujets n'est pas négligeable.

J'ai eu un grand plaisir à animer cette concertation. En tant qu'animateur et auteur du rapport, ce ne sont pas mes idées qui y figurent : j'essaie de restituer une intelligence collective sur le sujet. Je ne représente pas non plus une administration administrante. Je suis au CGEDD, c'est une administration de mission, qui fait des audits, des inspections ou des travaux, comme cette concertation. Les administrations qui sont en charge du sujet sont la sous-direction de la qualité de la construction, la direction du travail, et celle qui s'occupe l'économie sociale et solidaire.

Ces réserves étant faites, je ne vais pas vous détailler tout le rapport. Il est en ligne sur [de nombreux sites](#).

Son premier mérite est d'avoir démontré que **l'ARA est utile et efficace**, en s'appuyant sur diverses études et rapports, et déclenché un bon accueil à l'idée de l'ARA à vocation très sociale. La concertation a montré aux prêteurs (banques, etc.) qu'il y avait là une réalité dont il fallait se saisir.

Le rapport conclut par 14 propositions. Certaines ont déjà donné lieu à des suites. Certaines attendent d'en avoir, d'autres n'en trouveront pas. C'est à chacun de se déterminer par rapport à ça : faut-il se repositionner ? les abandonner ? les reformuler ?

Aujourd'hui, je retiens 2 défis :

Rappel : qu'est-ce que le PREH ?

Le PREH est un programme lancé en 2013 par le président de la République, qui répond à un triple enjeu :

- écologique : réduire la consommation d'énergie.

- social : lutter contre la précarité énergétique, en ayant conscience de la menace qu'une partie de la population bascule dans la précarité énergétique dans les prochaines années ou décennies.
- économique : soutenir le développement de la filière construction, et protéger le pouvoir d'achat des ménages.

Les moyens mis en œuvre sont :

- une formation massive des professionnels pour qu'ils soient RGE (reconnu garant de l'environnement),
- l'éco-conditionnalité des aides publiques,
- les programmes de financement « habiter mieux » de l'ANAH.
- programme RAGE (Règles de l'Art Grenelle de l'Environnement) pour adapter les règles de l'art aux enjeux du PREH.

Objectif : rénover 500000 logements par an. Or on peut constater que l'on peine à obtenir le changement d'échelle espéré dans l'offre et la demande de rénovation énergétique des bâtiments. On est loin des 500000 logements rénovés par an. Nombre de nos concitoyens sont ou risquent de basculer dans la précarité énergétique. On a devant nous un problème d'efficacité collective dans la poursuite des objectifs du PREH. C'est à ça que nous nous sommes attelés dans la concertation.

Premier défi : adapter le modèle économique de l'ARA à vocation très sociale.

Il faut **limiter le risque financier des opérateurs d'accompagnement** pour assurer leur pérennité et qu'ils soient en mesure de capitaliser leurs savoirs-faire, de les transmettre et de les développer, et de déployer leur activité. Il y a une dizaine d'années, beaucoup d'associations se sont montées pour s'occuper d'ARA. Elles ont trouvé de l'activité, mais les financements se sont taris et certaines ont mis la clé sous la porte. Il y a à limiter ce risque financier.

Pour cela, il me semble essentiel de coordonner les différents dispositifs qui traitent de l'habitat, de manière à ce que les associations qui font de l'accompagnement aient de la visibilité sur leurs carnets de commandes. Je fais cette remarque à l'intention de l'Etat, des régions et des collectivités territoriales, qui doivent coordonner leurs plans pour viser une adéquation des moyens aux objectifs et penser pérennité des acteurs.

L'ANRU et la CGET prennent des dispositions pour financer la commande dans le cadre de plans locaux. Un défi : adapter les règles de financement de l'ANAH. Une expérimentation est en cours et sera évaluée fin 2015. Attention : l'ANAH prend en charge la partie purement technique de l'accompagnement. L'accompagnement social doit être financé par ailleurs.

Les propriétaires occupants et les locataires sont concernés également. Il est sûr que quand on fait un investissement social, pour qu'il soit pérenne, il faut aussi que les gens qui l'occupent soient capables de l'utiliser dans de bonnes conditions et sachent entretenir leur logement. Cela fait partie du package que peuvent offrir les associations qui font de l'accompagnement.

Deuxième défi : gagner la confiance du marché de la construction.

Susciter l'intérêt du marché et lever les réticences des fédérations de la construction

Les débats ont été assez houleux avec les représentants de la profession. Ils ont peur que l'on marche sur leurs plate-bandes. Il faut travailler à les convaincre. Pour cela, il faut faire de la pédagogie et de la communication en commençant par expliquer ce qu'est un autoconstructeur, quelles sont les garanties qu'il peut apporter. Cela vaut aussi pour les organismes financiers (banques...).

Les objectifs en volumes annoncés par l'ANCB, dans son programme de développement et de promotion de l'accompagnement, restent modestes au regard de ceux du PREH. On peut les estimer à moins de 1%. Economiquement, c'est quasiment invisible, et c'est ce qui tranquillise les fédérations de la construction. Mais l'ARA est une pratique en expansion et mériterait davantage d'intérêt et de sollicitude de la part du marché lui-même, dans la mesure où elle ne couvre en général qu'une partie des travaux à réaliser, l'autre partie étant dévolue à des entreprises. L'ARA a un effet de levier : si l'on solvabilise les ménages, ils peuvent en faire plus, ou commander des travaux qu'ils n'auraient pas commandés autrement. On retrouve cela dans les dispositions expérimentales adoptées par l'ANAH : l'ANAH a admis de financer l'accompagnement technique d'un projet d'ARA, soit s'il s'agit d'en faire plus que ce qui était possible, soit si cela permet de faire un accompagnement social. In fine, cette démarche devrait intéresser tout le monde. Il faudrait que les entreprises puissent concevoir de travailler par elles-mêmes en tant qu'encadrants.

La concurrence des Grandes surfaces de bricolage

D'autres acteurs ne s'y sont pas trompés. Diverses formes d'ARA se mettent en place, avec des accompagnateurs de différente nature, qui s'adressent à des clientèles au-delà des personnes en grande précarité. Les observatoires des Grandes Surfaces de bricolage, qui étudient les attentes de la clientèle, développent de l'accompagnement, de la formation, ont demandé au Président de la République d'être associées au PREH et de prendre en compte la qualité des travaux réalisés par les personnes formées ou encadrées par leur propre personnel. Une des filiales du groupe ADEO (Leroy-Merlin, Bricoman etc.), la société Kbane, offre du conseil, accompagne ses clients, et propose même la réalisation des travaux. Elle est gérée par des transfuges de Leroy Merlin, spécialistes de l'achat, qui se sont préoccupées des exigences de développement durable dans le choix de leurs matériaux. Cette société offre tous les labels, toutes les certifications et qualifications RGE nécessaires, et elle inclut dans ses prestations, de façon certes timide, des apports en industrie des ménages. Elle a obtenu la couverture d'une assurance pour que sa décennale prenne en compte cet apport en industrie du particulier. Il y aurait lieu que les artisans et les PME s'interrogent sur le fait de disposer eux aussi de telles assurances dans les mêmes conditions. Ça se négocie !

Responsabilité et assurances

La question du **régime juridique de l'apport en industrie** doit encore être tranchée par les administrations chargées de ces sujets. Pour l'occupant qui veut faire quelque chose dans son propre logement, et pour le bénévole, il lui faudrait un statut d'alternative légale au travail marchand. Si je fais intervenir un ami sur mon chantier, dans quelle position va-t-il se trouver ? Y aura-t-il des soupçons de travail caché ?

La CAPEB et la FFB ont soulevé le point suivant : il faut **sécuriser l'intervention des entreprises** qui interviennent sur des chantiers qui comportent une partie en auto-réhabilitation ou qui incluent un apport en industrie de leurs clients. La jurisprudence, dit que l'entrepreneur qui intervient sur un ouvrage est réputé compétent pour savoir si cet ouvrage est satisfaisant et permet de faire les travaux qu'il doit entreprendre. Point de vue des artisans : « quand c'est réalisé par des autoconstructeurs, on n'est pas sûr de la qualité de ce qui a été réalisé avant notre passage. Or la responsabilité des défaillances nous reviendra. On ne sera pas couverts par nos assurances ». C'est source d'inquiétude.

Pour ce qui concerne les entrepreneurs qui incluent dans leur prestation l'apport en industrie de leur propre client : **jusqu'où va leur responsabilité ?** Comment sont-ils couverts par leur assurance ?

Professionnalisation et gages de qualité

Défi : il faut poursuivre la professionnalisation des professionnels accompagnants. En particulier, la formation de techniciens accompagnateurs, tant sur le plan technique que social.

Car **tout opérateur doit être capable de garantir la qualité réglementaire et technique** des bâtiments et des logements réalisés. Certains financeurs ont besoin de ces gages. Ils se questionnent : « quand on accorde un prêt à taux zéro (PTZ), sur quoi doit-on se baser : sur la qualité de l'accompagnateur ? du constructeur ? comment juger de la qualité d'un projet et des performances qu'on va atteindre ? »

Dans le secteur de la construction, il y a une production constante de normes et des évolutions constantes des exigences. Prenons l'exemple de la thermique : la technicité requise pour la satisfaction des exigences thermiques est beaucoup plus grande. Comment fait-on pour digérer toutes ces informations ? Comment fait-on pour vérifier (évaluer) les résultats de l'autoconstruction ou autoréhabilitation pour apporter des gages en matière de qualité ?

2.

OÙ EN SONT
LES COMPAGNONS
BÂTISSEURS ?

2. OÙ EN SONT LES COMPAGNONS BÂTISSEURS ?

Jean-Paul LEBAS, président des Compagnons bâtisseurs

Le message-clé des Compagnons bâtisseurs est le suivant : l'ARA ou l'ACA doivent être une des composantes visibles des politiques publiques de l'habitat. Pour le faire passer, nous avons adopté un programme politique fin 2012, qui se résume par le mot d'ordre « changer d'échelle. » Il s'agit pour nous d'essayer d'atteindre un niveau qui nous rende lisibles et visibles par les pouvoirs publics. Avec espoir que ça fasse boule de neige.

Le grand challenge de cela, ce n'est pas le développement interne du mouvement, mais la constitution progressive d'opérateurs autres que nous qui soient de plus en plus nombreux sur le territoire français. Nous souhaitons mettre notre propre expérience, notre propre savoir-faire dans ce type d'accompagnement à la disposition de nouveaux opérateurs.

Le Quatuor magique

Je suis encore ébahi par l'extraordinaire fécondité sociale et sociétale de ce qui se passe sur un chantier d'ARA. J'ai baptisé cela le quatuor magique. Il est composé de quatre acteurs :

- un habitant, le plus souvent en grande précarité et sa famille,
- un professionnel salarié de l'une ou l'autre des associations,
- un volontaire du service civique (systématique chez les CB),
- un bénévole (voisin ou autre)

Ce quatuor se découvre. Seul l'animateur technique connaît la famille, pour avoir longuement discuté avec elle et préparé le projet. Immédiatement, un réseau de relations s'établit entre ces 4 composantes, qui est tout à fait magique. L'ARA, c'est une somme d'individus extrêmement divers qui ont quelques points communs. Pourquoi tenons-nous à la présence d'un volontaire du service civique ? Parce que le jeune volontaire est comme l'habitant, un non-sachant du bâtiment. On observe assez souvent que le dialogue s'établit beaucoup plus facilement entre l'habitant(e) et le jeune volontaire que entre l'animateur technique et l'habitant. Le résultat est beaucoup plus que la somme. Une vraie dynamique de groupe se crée et tout cela se passe en général dans la joie et dans la bonne humeur. Tous les chantiers auxquels j'ai participé en tant que bénévole sont inoubliables au sens propre du terme.

Du lobbying auprès des pouvoirs publics

Pendant la concertation, l'ANCB a fait douze propositions — d'ailleurs très semblables aux 14 qui sont dans le rapport —, en en privilégiant trois, sur lesquelles des changements sont nécessaires pour impulser une dynamique dans le domaine de l'ARA et de l'ACA :

- une réforme du règlement de l'ANAH, de façon à accepter non plus de l'auto-réhabilitation encadrée mais à accepter de l'ARA, ce qui est très différent, tant en terme de coût, de temps passé, et en terme d'impact social de ce process.
- l'inscription de l'ARA dans les maquettes ANRU

- une réglementation plus claire en matière d'apport en industrie, ou de ce qu'on peut aussi appeler le travail gratuit.

Réforme du règlement de l'ANAH

L'ANAH a décidé en octobre dernier de faire une expérimentation d'un an en améliorant les conditions de financement de la prestation d'accompagnement, tout en évitant de prendre en charge la partie sociale de cet accompagnement. C'est une avancée, mais ce n'est pas encore le Pérou. L'ANAH fait partie de ces « machins » bureaucratiques que l'on connaît bien dans la société française. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ça s'est fait sans grand enthousiasme. Dans certains départements où je me suis rendu, on m'a sorti que l'ARA n'était PAS financée dans ce département.

J'ai également des doutes sur le processus d'évaluation que l'ANAH doit mettre en place. Je pense qu'au plan national les nouveaux chantiers ARA sur le compte du plan « habiter mieux » se comptent sur les doigts d'une seule main. Il n'y a pas vraiment de chantiers démarrés selon les nouvelles modalités. Comment faire une évaluation en décembre prochain sur une poignée de chantier d'ARA propriétaires occupants ? Il est évident que ce sera reporté. On espère que l'expérimentation sera elle aussi renouvelée et que dans l'intervalle on aura pu faire nos preuves.

Inscription de l'ARA dans les maquettes ANRU

Ce point en bonne voie. Je rends hommage à Patrick KANNER, le ministre de la ville, et à Mme EL KHOMRI, secrétaire d'état à la ville, qui eux aussi ont parfaitement compris, comme Mme DUFLOT à laquelle Hervé BERRIER rendait hommage, nos objectifs et les ont fait comprendre à l'ANRU. Nous discutons avec l'ANRU depuis décembre dernier. Ça devrait se concrétiser normalement lors du Conseil d'Administration de l'ANRU en juin 2015. L'ANRU devrait donc autoriser les collectivités qui le souhaitent à inscrire dans la maquette financière de leur PRU 2 (ou NPRU) des actions d'ARA, qui seraient financées à concurrence de 50% par l'ANRU. Cela modifierait considérablement le modèle économique actuel, puisque nous sommes pour l'heure souvent financé par le CGET (ex-Acsè) en général à concurrence de 20%. On s'est mis d'accord sur le fait que dans les PRU où figurerait une ligne d'action d'ARA, il n'y aurait plus de financement du CGET, mais qu'en revanche, dans tous les autres quartiers de la politique de la ville (QPV), qui ne sont pas PRU nationaux, on pourra continuer à travailler avec le CGET comme on le fait actuellement. C'est une perspective positive si elle aboutit.

Réglementation du travail gratuit.

Nous avons essayé d'intervenir auprès de M. Rebsamen, ministre du travail, mais pour l'instant : silence radio. Alors que pour nous, ce point est extrêmement important.

La conduite du changement aux CB

En dehors de ce lobbying que nous poursuivons pour essayer d'imposer l'ARA auprès des pouvoirs publics, nous avons sur le plan plus global du fonctionnement associatif, entrepris beaucoup de démarches. Certains disent même trop de démarches. C'est fatigant, c'est vrai, de conduire un changement dans un mouvement assez grand : 600 bénévoles, 150 salariés, 130 jeunes volontaires du service civique, plus de 1000 habitants accompagnés par an.

Ingénierie de développement

Chacune des onze associations régionales a été amenée l'an dernier à faire un plan de développement très détaillé, en définissant ses objectifs, à la fois qualitatifs et quantitatifs. La plupart des associations régionales ont été amenées à embaucher ce que l'on appelle des « chargés de développement », c'est à dire des nouveaux salariés, alors que l'essentiel de nos salariés, ce sont des animateurs techniques et des animateurs « habitat » ou chefs de projets. Les chargés de développement ont pour mission de susciter des réunions sur le sujet de l'ARA, sur les territoires a priori les plus précarisés, elles en discutent avec les collectivités, le tissu associatif local, avec les habitants eux-mêmes, elles font un projet « d'atelier de quartier ». L'ancrage local de notre activité est pour nous une composante fondamentale : nous ne cherchons pas à être présents partout, nous essayons de concentrer notre action sur des territoires bien déterminés et de préférence pas trop grands.

Ingénierie de financement

Nous prévoyons une multiplication par dix du nombre de chantiers ARA et ACA d'ici à 2019, dont la moitié assurée par les CB. Il est nécessaire qu'émergent en parallèle d'autres opérateurs d'accompagnement, auxquels nous apporterons notre expertise. Se développer à une vitesse aussi rapide entraîne un accroissement des besoins en fonds de roulement, des investissements matériels (voitures, échafaudages, outils, etc.), et des salaires (ceux des chargés de développement).

Nous avons mis en place tout **un panel de sources de financement** :

- nous avons été sélectionnés pour le PIA (Programme d'Investissement d'Avenir, initié par l'Etat, distribué par la Caisse des Dépôts - ex-« Grand Emprunt ») suite à notre réponse à leur appel à projets
- nous sommes l'un des premiers emprunteurs de la SOLIFAP, la nouvelle société financière de la Fondation Abbé Pierre. Elle nous fournit des quasi fonds propres.
- nous avons également contracté un emprunt auprès de ECOFI, une filiale du Crédit Coopératif qui gère les fonds d'épargne salariale d'AXA.
- nous empruntons aussi à une banque commerciale, la Société Générale.

Toutes ces sources de financement sont à la disposition des associations régionales CB mais également à la disposition de TOUT nouvel opérateur qui se présenterait sur le « marché » de l'ARA. C'est une façon pour nous d'encourager l'émergence d'opérateurs tiers.

Nous avons également créé **un fonds de dotation**, en 2014. Le principe : essayer de récupérer un maximum de dons, de la part pour l'essentiel d'entreprises, mais nous faisons aussi appel [au grand public](#). Nous lançons aussi une campagne de marketing caritatif auprès des grands groupes privés. Ce fonds est dévolu au financement direct de projets. Pas seulement ceux des CB mais de n'importe quel opérateur qui postulerait à nos appels à projets.

Un futur institut de formation des accompagnateurs techniques

Nous avons l'espoir de créer d'ici quelques mois un institut de formation à l'ARA. La cheville ouvrière de la multiplication par 10 des chantiers, c'est l'accompagnateur technique. Nous en avons actuellement 80. En toute logique, il en faudrait 800 pour l'ensemble des opérateurs

d'ARA en 2019. Ces animateurs techniques sont des « moutons à 5 pattes » : ce sont de vrais professionnels du bâtiment, les mieux formés possible, y compris à la performance énergétique, mais ce sont aussi — surtout — des animateurs et des pédagogues. Ces qualités-là ne s'inventent pas, ne s'improvisent pas. Elles supposent une formation spécifique. Sur le marché du travail, on a beaucoup de mal à trouver ce type de profil. Actuellement, il n'existe pas de formation à ce type de métier. Dans la mesure où nous en faisons un métier à part entière par ce changement d'échelle, nous pensons qu'un institut de formation est nécessaire. Nous avons des contacts avec des groupes privés qui sont prêts à faire du mécénat de compétence et du coaching dans le cadre de ces formations. Nous discutons également avec le CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers).

Un label ARA-CB, pour développer l'ARA sans la pervertir.

Nous avons déposé à l'INPI un label « ARA-CB ». Idée sous-jacente : le développement de l'ARA risque de se faire au détriment de la qualité sociale. Pourquoi ? Parce qu'il est humain, quand on a à faire face à un développement, d'essayer de rationaliser le plus possible, et de passer le moins de temps possible sur chaque chantier. Or une bonne partie des effets bénéfiques de l'ARA nichent précisément dans le temps que l'on passe avec la famille. Pas forcément avec un pinceau dans la main, mais souvent dans les discussions informelles qui n'ont pas forcément trait au logement. Un référentiel complet de l'ARA est déjà rédigé en 2012, et constitue déjà un support de formation précieux. Sur la base de ce référentiel, on a le fil conducteur de la labellisation. On a mis au point des méthodes très simples d'évaluation des chantiers ARA. Ce dispositif est bien sûr ouvert à l'ensemble des opérateurs tiers. Nous devrions décerner les premiers labels ARA-CB à la fin de l'année 2015.

QUESTIONS DE LA SALLE

Sur l'ANAH

Samuel CAPELIER, association OXALIS, Savoie/Haute-Savoie :

L'ANAH a du mal à ouvrir ses portes aujourd'hui. Une fois qu'on a eu un interlocuteur qui nous dit : « Non, l'ANAH ne finance pas vos projets », qu'est-ce qu'on fait ?

Eric CAMPBELL DDT de l'Ardèche (07) (Direction départementale du Territoire).

Je m'occupe du bureau de l'habitat privé, donc de l'ANAH. C'est vrai que l'ANAH a un fonctionnement assez cadré, voire opaque. Si vous aviez connaissance du nombre d'instructions que l'on reçoit tous les ans, et du temps que l'on passe à les lire, à les relire, pour y comprendre quelque chose, ça fait beaucoup d'énergie dépensée... Ceci étant, une instruction du mois de février dernier précise dans quelles conditions l'ARA peut être financée. Nous travaillons, dans le département de l'Ardèche, sur deux projets conjointement, l'un avec la MSA, l'autre avec Polénergie. Nous essayons de voir dans quelle mesure les projets un peu « hétéroclites » d'autoréhabilitation encadrée ou accompagnée, pourraient rentrer dans les cadres rigides de l'ANAH. En gros, j'essaie d'arrondir les angles dans la mesure du possible, ou de mettre de l'élasticité dans le cadre, pour que ça puisse entrer. L'enjeu n'est pas mince : cela peut aller jusqu'à 50% de subventions. Tout le monde doit faire des efforts pour trouver la convergence, ce n'est pas toujours facile, surtout quand il y a des difficultés sociales, qui peuvent compliquer la chose, ou quand le projet est difficile à définir, à mettre au point, qu'il évolue. Certains de mes collègues dans d'autres départements vont peut être bénéficier des expériences que l'on va mener en Ardèche. Ce n'est pas facile mais c'est faisable.

Suggestion d'un autre participant :

Je crois que les ANAH départementales se réunissent régulièrement à une échelle régionale. Il faudrait voir avec la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) Il y a peut-être des choses à jouer sur ces réunions régionales pour que les ANAH audacieuses puissent porter la « bonne parole » auprès de leurs collègues réticents. Ici dans la région, on sent que l'ANAH de l'Ardèche et celle de la Drôme sont moteur. L'ANAH de la Métropole de Lyon travaille sur un PIG (Programme d'Intérêt Général) autour de l'ARA.

Remarque de Régis Pariset, PACT Isère

Je note que l'ANAH de l'Isère est également ouverte à ce type de dossiers. Une OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) a été réalisée par le PACT Isère dans la communauté de communes des Vallons de la Tour (Isère), conjointement avec l'ANAH. Le PACT de l'Isère travaille aussi dans le cadre de l'HSS (Habitat Senior Service) avec la Société Dauphinoise pour l'Habitat.

Suggestion de Mme NOVELLI

Il est nécessaire d'évoquer tous ces sujets dans le cadre de l'ORHL (Observatoire Régional de l'Habitat et du Logement), qui est capable de réunir beaucoup d'acteurs très différents. Cet observatoire est copiloté par l'Etat et la Région.

Sur la formation des accompagnateurs techniques

Paul KALCK, Centre d'études et de recherche sur les qualifications.

Question à l'ANCB : Avez-vous eu dès le départ le projet de créer un institut de formation ou bien avez-vous fait au préalable des démarches auprès des grands opérateurs classiques de formation (Ministère du travail, Ministère de l'Éducation), et pensé que ça ne déboucherait pas ? Avez-vous envisagé de créer un diplôme ou un titre ?

Jean-Paul Lebas (ANCB)

Non, on n'a pas eu de pensée négative sur les autorités en matière d'éducation et de formation. On s'est plutôt dit que l'animateur technique était un tel mouton à cinq pattes qu'il n'existait pas de cursus adapté dans les établissements existants. Une fois que le cahier des charges sera finalisé, on ira bien entendu au devant d'établissements d'éducation et de formation pour comment ils pourraient concevoir certains des modules que l'on aura déterminé. Il n'y a pas de rejet a priori des institutions de formation. Le professionnalisme exigé est équivalent - voire supérieur - au professionnalisme exigé pour les artisans. Nous n'avons pas à rougir de nos animateurs techniques face aux artisans. Pour des raisons administratives, nous n'avons pas droit à l'agrément RGE, car nous sommes une association, non inscrite au registre du commerce. Pourtant nos animateurs techniques ont au moins la compétence de la moyenne des artisans du bâtiment qui interviennent dans la thermique. Il est clair que la mention « inscrite au registre du commerce » visait à exclure les associations, pour protéger un marché.

Cédric LEFEVRE (Marseille, bénévole pour le PADES).

Le PADES vient de produire une étude assez longue sur l'auto-réhabilitation du logement tout public et l'émergence d'un nouveau métier d'accompagnateur. A l'issue de ces enquêtes, faites auprès de familles qui ont rénové leurs logements (ruraux, urbains...), on arrive à la préconisation suivante : la création d'un nouveau métier est nécessaire, qui s'appellerait AMOP (Accompagnement à la maî-

trise d'ouvrage). Voir aussi étude du PREBAT. Le PADES a une antenne dans le Nord-Pas-de-Calais, à Valenciennes. Il a créé avec l'université de Valenciennes une licence-pro pour des AMOP. La première promo est en cours, et le volume d'heures important. L'enseignement touche à deux domaines : technique du bâtiment, de rénovation énergétique, et au domaine plus social et psychologique du travail avec des familles. Pour cette licence, ils ont recruté des gens qui ont déjà de l'expérience, moyenne d'âge plutôt 40 ans. Profil : artisans désireux de se reconverter.

Hervé BERRIER

Il me semble qu'il existe une formation de ce type également à Toulouse. Il y a des initiatives. Ce que j'avais retenu de l'expérience des CB : on engage des personnes dans une filière mais il faut aussi leur donner de l'autonomie. S'ils veulent quitter cette activité, il faut qu'ils aient une valeur sur le marché. Il y a peut-être lieu aussi d'avoir une inscription au registre des métiers, de cette compétence particulière, à cheval sur le technique et le social. Quand on parle, pour les entreprises, de groupement d'entreprises et d'offres globales en matière de prestations techniques, il est peut-être souhaitable que des profils de ce type-là se retrouvent dans l'entreprise. Le problème, c'est le marché du travail pour des compétences particulières.

3.

RÉCITS D'EXPÉRIENCES DE TERRAIN EN ARDÈCHE ET EN SAVOIE

[> retour sommaire](#)

3. RÉCITS D'EXPÉRIENCES DE TERRAIN EN ARDÈCHE ET EN SAVOIE

Alexandre LEON, association Polénergie (Ardèche) et Samuel CAPELIER, association Oxalis (Savoie), tous deux lauréats d'un appel à projets « écohabitat » de la Fondation de France, qui visait de manière large des propositions d'amélioration de l'habitat de personnes les plus fragiles et les plus modestes.

Alexandre LEON, association Polénergie (Ardèche)

Polénergie est l'espace info énergie de l'Ardèche, et à ce titre amené à renseigner tous les particuliers qui se lancent dans des travaux de rénovation et sollicitent les aides de l'ANAH. Pour notre dispositif d'ARA, on a souhaité que l'accompagnement que l'on propose et les aides spécifiques qui sont disponibles puissent s'articuler avec celles de l'ANAH. Nous avons essayé **d'optimiser l'ingénierie financière** : en plus du financement Fondation de France, on bénéficie du soutien de la Région Rhône Alpes tant pour l'animation que pour des aides financières directes (jusqu'à 4500 euros) aux ménages accompagnés, ainsi que de la Fondation Abbé Pierre pour l'animation, et de la Fondation pour un habitat solidaire (petite fondation qui émane de la FFB). Dans la plupart des cas, le financement de la Région est venu en complément des aides de l'ANAH et des autres aides de droit commun, notamment le crédit d'impôts.

Nous avons également fait en sorte de sécuriser le cadre dans lequel se font tous ces travaux. Sur chacun de ces chantiers, il y a la présence d'au moins un professionnel du bâtiment, qui, dans le cas où un dossier à l'ANAH est déposé, est signataire de la Charte de l'ANAH pour l'ARA. On a porté une attention particulière à la rédaction de **tous les documents contractuels** qui lient le professionnel du bâtiment à son client (devis, facturation des travaux) de manière à permettre, en cas de problème, de déterminer les responsabilités des uns et des autres.

En parallèle de l'accompagnement des ménages, on mène **un travail avec un expert en assurance**, avec qui on est en train de rédiger un cahier des charges, qui va être envoyé à plusieurs sociétés d'assurance, pour essayer de mettre en place un ou des contrats d'assurance qui permettraient de couvrir l'ensemble des risques rencontrés sur les chantiers. Ce travail se fait en partenariat avec d'autres opérateurs lauréat du même appel à projets.

Depuis fin 2013 (début de l'expérimentation), nous en sommes à 20 familles accompagnées. Nous avons obtenu de poursuivre l'expérimentation, grâce au soutien de la Fondation de France, de la Région, et de la Fondation Abbé Pierre, jusqu'à fin 2016, pour accompagner une trentaine de familles supplémentaires. Dans le cadre de cette prolongation, nous avons proposé de travailler sur la structuration d'une offre plus pérenne, sur le Département de l'Ardèche, qui puisse être facilement duplicable.

Samuel CAPELIER, OXALIS (Massif des Bauges, Savoie, Haute-Savoie).

L'association est à l'origine un organisme de formation, ce qui lui permet de faire des formations sur les chantiers. A l'origine, elle faisait partie de la coopérative d'activité et d'entrepreneurs du même nom mais ce sont désormais deux structures distinctes.

OXALIS est un réseau d'artisans et de bénévoles désireux de transmettre leurs savoir-faire, pour aider à l'auto-construction. Avec ce projet, on a mis un pied dans la partie sociale, qui nous était jusqu'alors inconnue. On a travaillé en partenariat avec le PACT Haute Savoie (ACT-HABITAT). Ce travail en binôme a été très riche.

C'est un projet similaire à celui de Polénergie. En quatre ans, on a accompagné une vingtaine de familles dans la réhabilitation de leur logement : isolation, de chauffage, changement de menuiseries, ventilation... Certains types de travaux pouvaient être fait en ARA (isolation : gros besoin de main d'oeuvre) : avec un professionnel qui accompagne et les habitants, des bénévoles. On a essayé d'intégrer une dynamique solidaire, des formations que l'on a fait sur les chantiers. Ça a été une expérience humaine très riche, assez magique, qui a donné du sens à ce que l'on fait et a permis de relancer la dynamique bénévole dans l'association.

Notre montage financier était le suivant :

- la Région finance les matériaux (budget matériaux et intervention des artisans si nécessaire : jusqu'à 6000 euros)
- on a défini ensemble un forfait de 350 euros/jour, pour 5 à 7 journées d'accompagnement par des artisans, tout compris, avec mise à disposition de leur matériel, les déplacements, etc. Comme on n'avait pas les compétences en interne, on a travaillé avec un réseau d'artisans, qu'on connaissait déjà pour la plupart.
- La grosse difficulté, en ARA, c'est l'incertitude sur la capacité du client à faire avancer le chantier. Lorsqu'un artisan fait un devis, s'il estime mal le temps dont il aura besoin, c'est pour sa pomme. Nous, on ne peut pas se permettre de dire aux gens : « Ben on s'est trompé, on n'a fait que la moitié, mais on n'a plus de sous. » Il faut plutôt viser large... mais quand les budgets sont serrés, il faut bien viser sur l'efficacité des gens. On aurait besoin, dans ce type de projets, d'une enveloppe-secours, une marge de sécurité. Les avances de trésorerie constituent un enjeu : la plupart des gens qu'on accompagne, malheureusement, n'ont pas les moyens de faire les travaux et pas non plus d'avancer les dépenses, même quand il y a des subventions. Les subventions de la Région sont élevées, mais arrivent en fin de chantier et sur facture. On a pris sur nous d'avancer la trésorerie, en utilisant notamment la subvention de fonctionnement versée par la Fondation de France. C'est un dispositif qui marche sur un ou deux chantiers par an, mais qu'on n'a pas les moyens de mettre en place sur tous les chantiers.

Cette année, c'est la dernière année d'expérimentation, avec 6 ou 7 chantiers à réaliser. J'invite toutes les personnes susceptibles de monter ce type de projets de venir nous voir, sur les chantiers. On a envie de diffuser notre expérience au maximum, on fait des fiches de bilans de nos chantiers réalisés, en détaillant les réalisations techniques, le montage financier, l'accompagnement, quels sont les écueils, etc. Je suis convaincu que ce type d'action est faisable à une échelle très locale, très au contact des familles. Il va donc falloir beaucoup d'acteurs pour couvrir tout le territoire. J'espère que pour l'an prochain, on réussira à créer un montage financier équivalent.

Intervention d'Eric CAMPBELL DDT de l'Ardèche (07) (Direction départementale du Territoire).

Quand un chantier bénéficie d'un financement ANAH, il peut bénéficier d'une avance de 70% au démarrage du chantier. Il faudrait aussi s'attarder sur le Crédit d'impôt Transition énergé-

tique : c'est un accompagnement social du ménage dans la durée, pour que deux ans après 30% puissent être récupérés. On l'oublie.

QUESTIONS DE LA SALLE

Sur le Crédit d'impôt pour la transition énergétique et les C2E

Alexandre LEON, association Polénergie (Ardèche)

Pour que les ménages puissent bénéficier du Crédit d'Impôt pour la transition énergétique et des C2E, il faut pour l'instant prendre soin de ne pas préciser sur les factures l'apport en industrie des familles.

Hervé Thibaut, les Compagnons bâtisseurs

De fait, les travaux faits en ARA ne sont pas éligibles au Crédit d'Impôt pour la transition énergétique et aux Certificats d'économie d'énergie (C2E), puisque les associations n'ont pas accès au RGE. Autre problème : pour l'instant, les financements nous amènent en général jusqu'à la fin des chantiers, mais nous manquons de moyens pour accompagner les familles jusqu'à l'obtention de toutes les aides, et en particulier le CITE.

4.

LES COLLECTIVITÉS
LOCALES, MOTRICES
DU DÉVELOPPEMENT
DE L'AUTO-RÉHABILITATION
ACCOMPAGNÉE.

UN EXEMPLE DANS LE
NORD-PAS-DE-CALAIS.

4. LES COLLECTIVITÉS LOCALES, MOTRICES DU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTO-RÉHABILITATION ACCOMPAGNÉE. UN EXEMPLE DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS.

Raphaël BONTE : Chef de service habitat privé et politique de solidarité à Lille Métropole.

Projet de [un film](#) réalisé par les Compagnons bâtisseurs du Nord-Pas-de-Calais.

Enjeux, volonté politique, détermination des fonctionnaires territoriaux

Nous nous sommes cantonnés pour l'instant seulement à l'habitat privé. Cela comporte plusieurs enjeux :

- Un enjeu privé : l'amélioration de l'habitat,
- Un enjeu environnemental : la diminution des émissions gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie,
- Un enjeu économique : l'ARA vient souvent en complément de travaux de PME, va bien avec tissu économique social. C'est aussi de l'emploi pour les bureaux d'étude spécialisés.
- **Un enjeu social** : lutter contre la précarité énergétique, mais plus largement faciliter l'appropriation du logement, acquérir des compétences techniques, se remettre debout parfois, améliorer parfois la relation propriétaire/locataire, travailler sur l'estime de soi.

L'atout de l'ARA par rapport à un système de guichet classique de subvention à l'habitat privé, c'est le qualitatif : il s'agit d'être accompagné plutôt que de faire tout seul. Sinon, le capital financier et humain manque à ce public, et du coup on tombe dans l'auto-réhabilitation non-accompagnée, avec des résultats variables selon la compétence et la motivation.

L'ARA nécessite une volonté politique sur la durée. Il vaut mieux que les collectivités affichent des plans pluri-annuels. Nous avons eu la chance de bénéficier d'une double volonté politique. Celle de la Métropole lilloise, et celle de la Région Nord-Pas-de-Calais. **Cette volonté politique était alimentée par un engagement très fort des équipes techniques (fonctionnaires territoriaux) très déterminés.** Déroulé.

Point de départ : rien !

Il n'y avait pas de CB dans le Nord-Pas de Calais en 2010. On a d'abord lancé un appel d'offre début 2010 pour expérimenter et tâtonner à petite échelle. Il a été remporté par les CB, avec un système de maîtrise d'ouvrage par la Métropole Européenne de Lille (MEL) et de soutien à 50% de la Région. Pourquoi les CB ? Pour leur expertise technique et leur animation sociale, pour le recours à des volontaires sdu ervice civique qui ajoute une dimension citoyenne et une éducation populaire, pour leur envie de s'appuyer sur des partenaires et de s'implanter localement.

Mobilisation et formation des partenaires

La première démarche a été la mobilisation de tous les partenaires associatifs et professionnels, suivie d'une « formation de formateurs », pour que d'autres personnes apportent de l'eau au moulin de l'ARA, au delà de ce premier appel d'offre. Pour cela, grâce à un système

d'appel à projets auprès des associations de la Métropole Lilloise. Les plus motivées et les plus compétentes (PACT Métropole Nord et 2 autres) ont été formées par les CB pour l'ARA.

Financement

Ingénierie financière assez complexe, alors que ce ne sont que de petits montants au final.

Financement collectif de l'expérimentation :

- Les CB, qui avaient remporté l'appel d'offre
- Subventions des trois associations retenues le temps de l'expérimentation.

Financement individualisé chantier par chantier

Je précise que le nouveau mode de financement ANAH n'était pas encore en vigueur. Coût global moyen par chantier : 29000 €, dont 19000 € par des entreprises et 10000 € dans le cadre de l'ARA. (répartition des frais d'ARA : 2000 € ingénierie, 4400 € encadrement technique, 3600 matériaux). Il ne restait à charge pour le propriétaire que 700 €. Pour le reste, ça a été un co-financement :

- Lille Métropole a pris en charge une partie de l'ingénierie et des matériaux
- Région : sur les matériaux
- Département : intérêt sur le locatif, a donc contribué au financement de ce type de chantier
- CAF
- Fondation de France
- Fondation Abbé Pierre

Un dispositif de caisses d'avance

La grande tension des budgets des collectivités et de l'ANAH affecte évidemment l'ARA. Tous les dispositifs de type « caisse d'avance » sont à développer. A la MEL, on avait constitué cette caisse d'avance grâce à une SACICAP (Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété), mais il n'en existe pas partout. Mais la longueur des processus épuise les caisses d'avance. On a donc opté pour un accompagnement des opérateurs pour des prêts bancaires classiques, dont la Région assure la solvabilité.

Chaque chantier a duré en moyenne 20 jours et a mobilisé 3 à 4 personnes. Le premier chantier a démarré courant 2012.

Des résultats positifs avec quelques zones d'ombres

Positif : touche des ménages à très faible ressources, pour un coût résiduel faible pour eux. 60% des ménages sont allés jusqu'au bout. Vraie redynamisation, vrais partages de savoirs-faire. Les travaux ont été concluants. Gain énergétique moyen : 45%.

Moins positifs : 20 chantiers seulement sur 2 ans avec 3 associations. La mobilisation, c'est lourd !

Même si le Département était avec nous, la question de la mobilisation des travailleurs sociaux n'a pas été complètement résolue. Ils sont habitués à un accompagnement global individualisé.

Il leur est difficile de sensibiliser les ménages à un dispositif aussi particulier que l'ARA.

Il faut aussi regarder les choses en face : l'ARA ne fait faire beaucoup d'économies par rapport à un chantier classique. Il en fait faire au bénéficiaire mais pas aux finances publiques. [Remarque de la salle : pour évaluer le coût de l'ARA pour les finances publiques, il faut compter les « coûts évités » (exemple : coûts de santé). Si l'on les prend en compte, l'ARA est très valable.]

Les actions collectives d'entraide n'ont pas très bien fonctionné.

A l'avenir ?

A l'avenir : passer à une autre échelle. Sur l'ensemble du territoire de la MEL, on a généralisé un dispositif de conseil, qui s'appelle le programme d'intérêt général d'amélioration durable de l'habitat. On a passé un marché avec des opérateurs pour faire du conseil aux habitants centré sur les très modestes, en posant une part ANAH. Ça démarre assez lentement.

Pour redynamiser les partenaires, on a passé une convention CB à nouveau, également pour nous donner plus de poids face aux instructeurs de l'ANAH.

L'ARA reste un combat, mais il vaut la peine.

5.

LES PRATIQUES DES ARTISANS DANS L'ARA ET L'ACA

5. LES PRATIQUES DES ARTISANS DANS L'ARA ET L'ACA

CAPAUTOCONSTRUCTION : OBSERVATEUR ET FORCE DE PROPOSITION

Cédric DANIEL, initiateur du Collectif pour l'Assistance Professionnelle à l'Autoconstruction (CAPautoconstruction)

Ce collectif a vu le jour il y a un an seulement, il n'est pas formalisé administrativement. Il rassemble environ une centaine d'entités (associations, professionnels...). Nous avons fait quelques ateliers d'intelligence collective, un travail de documentation, et nous nous sommes présentés à certains acteurs, surtout dans l'Ouest (CB...)

Éléments de langage et stratégie de communication

Nous avons choisi de parler d'assistance professionnelle à l'autoconstruction (APA) plutôt que autoconstruction accompagnée (ACA). Pourquoi ? Cette différence d'éléments langage est fondamentale : aller vendre du travail gratuit ou de l'autoconstruction accompagnée à des professionnels, des assureurs, ou des politiques, ce n'est pas gagné. Il nous semble nécessaire de créer un argumentaire, rassembler des chiffres, pour que chaque opérateur d'APA puisse devenir un ambassadeur et répondre aux objections. En travaillant sur la façon d'en parler, on arrive à obtenir davantage d'écoute, comme nous sommes en train de le montrer dans les Pays de la Loire, avec Nantes et la Région.

Un poste d'observation

Je suis impliqué sur une plateforme de mise en ligne des chantiers participatifs, Twiza, ainsi que dans le RFCP. Cela m'offre une position d'observateur à l'échelon national des différentes pratiques l'APA : les gens qui font eux mêmes, du neuf, ou de la rénovation. J'ai fait le constat d'une activité réelle mais d'un blocage assurantiel.

Les pratiques sont diverses :

- certains se font embaucher par le client comme travailleurs occasionnels du bâtiment
- certains dissimulent l'activité d'APA sous une activité de formation
- etc.

Les acteurs sont divers :

- certains se réfugient sous un statut associatif
- d'autres sous des statuts d'entrepreneurs plus ou moins élaborés

Une fois ces observations faites, force est de constater qu'il n'existe aucun guichet pour représenter les intérêts de cette population-là (assistants professionnels à l'autoconstruction). C'est cette population que le collectif se donne pour vocation de représenter.

Notre position :

L'accompagnement est nécessaire : il ne s'agit pas de faire rentrer de l'APA dans les chantiers, mais bien de prendre acte que l'auto-construction existe, et qu'il faut l'accompagner,

pour des raisons qualitatives.

La pratique est fiable, en terme de qualité et de sécurité. Les artisans et les associatifs qui pratiquent l'APA n'ont pas de crainte vis-à-vis de se confronter au secteur conventionnel, tant sur le plan qualitatif que sécuritaire.

L'APA est un gisement d'activité et non pas un concurrent du secteur conventionnel. C'est cet argument qui fait mouche auprès de nos interlocuteurs. L'autoconstruction n'est pas un épiphénomène. Elle a toujours existé. Plutôt que subir ce phénomène, il faut le cadrer pour que cela puisse créer de l'emploi. Comment faire pour investir le terrain de l'autoconstruction quand on est professionnel ou associatif. Notre approche est plutôt d'enrichir des professionnels techniques en compétences sociales, et leur permettre d'acquérir une casquette supplémentaire.

Notre préoccupation centrale : l'assurabilité

Sur un plan philosophique, il nous semble qu'il faudrait normer les pratiques non par le matériau qui est produit mais par la main qui les met en œuvre. De la même façon, nous préférons normaliser par la qualification du professionnel plutôt que par la certification (qui force à donner la main à un tiers).

Pour les assurances, nous avons commencé à travailler avec l'existant, pour le court-terme. Mais nous commençons un travail avec un expert en assurance, M. LEGAY.

Il me semble fondamental de nous agréger. Aujourd'hui, toutes les initiatives d'APA sont compartimentées. Chacun monte son processus dans son coin. C'est sans doute dû aux mécanismes de financements, qui sont axés sur les territoires. Ça nuit à notre capacité de coopération, de partage d'expérience, de négociation.

UN PARCOURS EN ARDÈCHE

Stéphane Robert, charpentier artisan dans une coopérative d'activité (CABESTAN) / montre des photos

Je suis aujourd'hui artisan charpente, structure bois et construction écologique, après un parcours en accompagnement des professionnels au CAUE de l'Ardèche. J'ai auto-construit un éco-hameau en Isère, sans aucune main d'œuvre rémunérée. Depuis, j'ai expérimenté des types d'accompagnement différents.

Présentation du projet d'un jeune couple, qui avait acheté un petit chalet (30m² habitables en Isère). Un public non pas très social, mais social : n'avaient pas les moyens d'accéder à la propriété d'un logement dont ils auraient eu besoin. Je les ai accompagné sur tout le gros œuvre d'une extension de 45 m² (ossature bois, isolation laine de bois, façade prête à enduire, charpente, pose des menuiseries). **Coût : 500€/m² HT hors d'eau hors d'air.** Une équipe de 3 professionnels, 6 à 8 bénévoles, sur une semaine et demie. Construction dans le cadre d'un DTU sur site.

Rôle de l'accompagnant artisan : pédagogue, manager. On ne touche que peu le marteau sauf pour montrer comment on s'en sert. Les moments de convivialités, les temps informels font partie intégrante de la mission. Je fais ça par conviction, je pourrais pas faire autrement. Dans l'écoconstruction, j'intègre aussi l'humain. Travailler avec son client a des implications sur

la manière dont on travaille. Il faut se mettre à la portée de celui avec qui on travaille, éviter les incompréhensions, cultiver la relation de confiance. Cela implique parfois des simplifications techniques. Selon les configurations, ce n'est pas toujours possible. La dimension participative est à géométrie variable selon les chantiers. La rigueur nécessaire est supérieure à celle que l'on a sur un chantier classique : là, on est à nu. Cela demande une grande transparence, financière et technique. Double intérêt, pour le client, pour le professionnel.

L'ACA permet de réaliser des prestations de qualité dans un budget serré. En tant que professionnel, c'est encore de l'ordre **du militantisme**. Nos responsabilités sur le chantier demeurent, ainsi que le questionnement lié à l'investissement de bénévoles sur les chantiers.

QUESTIONS DE LA SALLE

Stéphane Robert répond aux questions de la salle

« Recrutement » des bénévoles, assurance, tarif

Le maître d'ouvrage recrute, accueille les bénévoles. J'apporte beaucoup de conseils : la durée d'investissement sur le chantier doit être de 3 jours minimum, sinon c'est ingérable. Pas de compétence pré-requise mais encadrement serré par les professionnels. L'intérêt est de travailler sur la confiance en soi... Tout ce qui nécessite des compétences spécifiques est fait par les professionnels. 80% de mes chantiers sont « hybrides », et 20% sont « conventionnels ». Mais la part d'ARA est très variable. Il y en a toujours un peu, que ce soit au moins pour les gravats. Ou l'isolation, qui demande énormément de main d'œuvre. Pour l'assurance, je demande à mes clients d'adhérer aux Castors RA et de prendre l'assurance spéciale. Mais je sais qu'en cas de gros soucis ça ne couvrira pas tout.

Je facture environ 350 euros HT jour avec encadrement et mise à disposition du matériel. Ce tarif est le même que ce soit en conventionnel ou en assistance à l'autoconstruction. Je n'ai pas de recette pour juger de la part du travail qui sera réalisée par l'auto-constructeur. Je procède au cas par cas. Quand j'estime qu'il y a trop de bénévoles par rapport au nombre d'artisans, et que je ne vais réussir à maîtriser, suffisamment bien la qualité et la durée des intervention, je facture une prestation d'encadrement ou de formation, et non pas une prestation d'artisan qui engage sa décennale. Quand je facture une prestation d'artisan, je fais signer un devis au client, qui n'intègre pas sa participation. Donc c'est le client qui me fait confiance. Je fais un bilan intermédiaire et un bilan de fin de chantier où je déduis non pas le temps qu'il a passé mais le temps qu'il m'a fait économiser par rapport au prévisionnel.

Architecte :

On ne parle pas de la partie conception maîtrise d'œuvre ? Quelle place pour l'architecte ?

Cédric DANIEL (CAPautoconstruction) :

Un chantier bien préparé est un chantier à moitié réalisé. Tous ont conscience de l'importance de la phase de conception, de préparation du chantier, d'accompagnement des porteurs de projet. Tout ce qui se passe avant le premier coup de pioche, c'est 50% du travail. Je conseille aux auto-constructeurs de parcourir des chantiers participatifs pour se donner une idée de ce qu'ils vont faire. Il y a des architectes et des maîtres d'œuvre qui suivent ce type de chantier.

Stéphane ROBERT (CABESTAN)

Le travail d'architecte est ingrat sur ce type de chantier : difficile à rémunérer, à se positionner sur

ce genre de travaux, difficile à facturer sur la base de ratio de travail. Facturer au prix journée n'est pas dans les habitudes des architectes. la phase de c

ÉCHANGES

Sur le regard des artisans sur l'ACA/ARA

Samuel CAPELIER (OXALIS)

Beaucoup d'artisans s'adaptent au budget des ménages et font de l'accompagnement, lorsqu'ils disent : « vous nettoyez et préparez le chantier, vous faites les démolitions... » Ils se rendent compte alors que la relation avec le client est plutôt positive, qu'il a tendance à moins râler à la fin du chantier parce qu'il a pu voir les difficultés, les contraintes. Les artisans qui s'orientent vers cela ont en général du métier. Certains commencent d'ailleurs à fatiguer physiquement, et c'est dommage de s'arrêter de travailler quand on a accumulé le maximum de compétences. En impliquant le client, ils peuvent se ménager davantage.

Stéphane ROBERT (CABESTAN)

Dans mon domaine (le gros œuvre), je n'ai pas vraiment de concurrence. Je suis un peu un OVNI, un écolo furieux qui a des principes bizarres. Mais à l'échelle régionale, il y a des gens que ça intéresse, que j'aie convertis : une fois qu'ils ont goûté au chantier à plusieurs, ils ne veulent pas revenir en arrière. Je pense par exemple à un électricien ardéchois qui fait maintenant de l'électricité en participatif.

Cédric DANIEL (CAPautoconstruction) :

Il faut savoir que la FFB et la CAPEB sont en demande d'arguments pour motiver les jeunes, qui ont pour modèle les joueurs de foot, à se lancer dans la maçonnerie... Aujourd'hui, l'accompagnement une autre manière de faire de voir le métier de maçon. Beaucoup d'artisans disent, comme Stéphane Robert : « Je ne serais plus dans le métier si je n'avais pas la possibilité d'accompagner des autoconstructeurs. » Ça donne un autre regard sur l'artisanat, ça peut motiver, et faire tomber des réticences.

ATELIERS

[> retour sommaire](#)

ATELIER I : FAVORISER LA RECONNAISSANCE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Animé par Hervé Thibaud, chargé de développement aux Compagnons Bâisseurs

Diversité des pratiques, préoccupations communes

Les participants ont d'abord fait un tour de table des pratiques. Il en ressort une grande diversité du côté des accompagnants à l'autoconstruction : certains sont plus dans la réalisation, d'autres interviennent dès la phase de conception ; certains ont une posture très « artisan », d'autres davantage « formateur ». Les maîtres d'ouvrages aussi ont des demandes très variées. Certains ont conscience de leur besoin d'accompagnement dès le début, d'autres ne le découvrent que très tardivement.

Malgré cette diversité des pratiques, des préoccupations communes se font jour : tous sont désireux de transmettre des savoirs-faire, de rendre accessibles des travaux à des maîtres d'ouvrages qui n'en auraient pas les moyens. Tous mentionnent leur besoin de légitimité, de reconnaissance d'une activité professionnelle tant auprès des maîtres d'ouvrage qu'auprès des autres acteurs du secteur.

Quel tronc commun de compétences pour exercer ce métier ?

Ces éléments dessinent déjà une définition du métier et des compétences requises pour l'exercer.

- Des compétences **techniques**, souvent acquises par des voies de formation classiques,
- Des compétences **psychologiques** : comprendre les besoins, les éventuelles angoisses du maître d'ouvrage...
- Des compétences d'**accompagnement** : guider un maître d'ouvrage dans des choix techniques, gérer un groupe, gérer des non-professionnels...
- Une connaissance du **cadre juridique et assurantiel**,
- Une compétence en conduite de projet en construction et rénovation, pour savoir à quel niveau et dans quelle posture se positionne l'accompagnant (organiser des points techniques et de validation des étapes du projet)
- Savoir chiffrer un projet, savoir évaluer ses propres compétences pour éventuellement conseiller de faire appel pour certains lots à d'autres professionnels.
- Savoir en assurer la sécurité

Un certain nombre de ces compétences sont **proches du métier d'assistant à maîtrise d'ouvrage**.

Pour la création d'une formation au métier d'accompagnant

Tous sont d'accord sur la nécessité de **créer un cursus de formation professionnalisante**. Cette formation mettrait l'accent sur la mise en situation, la mise en pratique, l'expérimentation, le partage d'expérience. Elle comporterait :

- ce tronc commun (voir ci-dessus)
- **des modules complémentaires**, qui permettraient d'ouvrir la formation à d'autres métiers. Par exemple : accompagnement social, mise en place de projets d'habitat partagé, conception globale d'un projet d'autoconstruction etc.
- **un dispositif de VAE** (Validation des acquis de l'expérience) permettrait de l'ouvrir à tout type de profil, sans poser comme condition la maîtrise préalable d'un métier technique (? VERIF).
- **une mise en réseau** des stagiaires, pour enrichir ainsi la définition de ce métier émergent qu'est l'accompagnement à l'autoconstruction.

A savoir :

Les CBRA proposent une formation encadrant technique activité d'insertion par l'économique (ETAIE).

ATELIER 2 : LEVER LES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES ET ASSURANTIELLES

Animé par Hervé Thibaud, chargé de développement aux Compagnons Bâtisseurs Animé par Hervé BERRIER, auteur du rapport « Contribution de l'auto-réhabilitation accompagnée au PREH ».

Assurances des autoconstructeurs, des opérateurs d'encadrement, des entreprises.

Pour toutes les questions d'assurance, il semble essentiel que les acteurs du secteur se mettent en réseau, pour avoir vis-à-vis des assureurs et partenaires une force plus importante de négociation (de même pour solliciter inspection du travail, à l'échelon national).

Bon à savoir : pour certains assureurs, la formation s'arrête souvent à la porte de la classe et ne doit pas se réaliser avec une mise en pratique entraînant un acte de produire. Normalement, une réalisation faite au cours d'une formation doit être démontable.

La garantie décennale

Elle demeure obligatoire, et dont les règles ont été précisées par M. Leguay, expert juriste en assurances.

En cas de refus de garantie décennale ou en cas de proposition tarifaire exagérément élevée de la part de l'assureur, un recours est possible auprès de l'organisme paritaire BCT (Bureau Central de Tarification).

Pistes soulevées :

- les CAE permettent de souscrire collectivement une garantie décennale,
- le système suisse, sans garantie décennale. Les entrepreneurs portent donc l'entière responsabilité de leur travail, mesurent les impacts financiers que peuvent avoir le manquement au respect des règles de l'art. Élément important de la confiance entre artisans et clients.

La TRC : Tout Risque Chantier.

On n'est plus dans un système d'assurance de la personne mais bien dans une assurance de la chose. Elle est utile dans des situations de chantiers complexes. C'est le maître d'ouvrage qui la contracte. Cela lui permet d'avoir une réponse assurantielle sur ses problématiques techniques, sans avoir nécessairement l'obligation d'aller chercher la responsabilité du fournisseur.

RC professionnelle : Elle est souvent liée à la décennale dans les contrats d'assurance proposée.

Individuelle accident : répond aussi à la question des incidents corporels.

Droit du travail et bénévolat

Attention aux contrôles sur chantier. Le bénévolat peut être considéré comme du travail caché. Comment valoriser ce travail bénévole sans se mettre à dos l'inspection du travail ? Peut-on imaginer une VAE (Validation des acquis de l'expérience) ? Comment s'appuyer sur l'expérience des Compagnons (qui intègre l'acte de produire à la formation) ?

Contractualiser la relation entre maître d'ouvrage et bénévoles : être très clair dans les attendus entre les différentes personnes. Préciser qu'il n'y a pas de rémunération (même en nature), pas de lien de subordination, pas de contrat de louage d'ouvrage.

Les conventions de stage peuvent être ponctuellement utilisées, mais ne constituent pas une solution pérenne, car peuvent être accusées de production significative de bâti.

Contraintes réglementaires, adaptations de la réglementation

Pour valoriser l'autoconstruction, il serait utile de travailler au niveau local sur les bonnes règles de construction. Donner des outils simples et accessibles à tous sur les spécificités locales du bâti. Redonner les mêmes règles à tous pour que tous se l'approprient, et organiser cette mise à jour.

Exemple de la foncière Terres de liens, qui travaille sur un guide de l'habitat paysan.

ATELIER 3 : DÉVELOPPER DES PARTENARIATS POUR ESSAÏER LA DÉMARCHE D'AUTO-RÉHABILITATION ACCOMPAGNÉE

Animé par Jean-Paul LEBAS, président des Compagnons Bâtisseurs

Partenariat avec les artisans :

On se heurte souvent au discours de concurrence déloyale. Porter un contre discours : l'ARA génère des marchés. Localement, cette question ne se pose plus : les artisans sont de plus en plus nombreux à être partants pour ce type d'action.

Proposition : constituer des listes ou répertoires d'artisans. Le mieux, c'est que cela se fasse à l'initiative de Collectivités Locales (ex. Monts du Lyonnais, plateforme locale de rénovation, comme cela se fait aussi dans le Beaujolais Vert), et que les artisans soient volontaires pour y figurer. Les Castors constituent aussi une structure ressources pour rentrer en contact avec les artisans.

De leur côté, les artisans peuvent détecter ménages en difficulté. Les collectivités locales sont sans doute les mieux placées pour diffuser auprès des artisans de leur secteur une information sur l'ARA.

Partenariats entre les opérateurs d'auto-réhabilitation :

Les CB réalisent aujourd'hui à peu près 90% des chantiers d'ARA, mais souhaitent que cette part diminue. Il existe en Rhône-Alpes de nombreux opérateurs, avec des expériences diverses et très riches. Une liste existe, un réseau est en train de se construire.

Rappel : pour bénéficier des financements ANAH, les opérateurs doivent obtenir toute une série d'agrément.

Enjeu : construire un argumentaire commun à tous les opérateurs pour défendre l'ARA auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre des prochaines élections régionales.

Partenariat avec les travailleurs sociaux :

Les projets d'ARA sont d'autant mieux montés et financés s'ils partaient des besoins réels dans un territoire, le mieux étant de s'appuyer sur les travailleurs sociaux. Besoin d'information des travailleurs sociaux. Besoin de connaissances mutuelles de qui fait quoi. Secret professionnel très important, et donc nécessité d'établir une relation de confiance avant de pouvoir travailler avec eux.

INDEX DES ACRONYMES

[> retour sommaire](#)

INDEX DES ACRONYMES

ACA : Autoconstruction accompagnée

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AMOP : Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage

ANAH : Agence nationale de l'habitat

ANCB : Association nationale des Compagnons Bâisseurs

ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine

AQC : Agence pour la qualité de la construction (et son exceptionnel concours photo !)

ARA : Autoréhabilitation accompagnée

BCT : Bureau central de tarification

C2E : Certificat d'économie d'énergie

CAE : Coopérative d'activité et d'emploi

CAPEB : Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment

CB : Compagnons bâtisseurs

CBRA : Compagnons bâtisseurs Rhône-Alpes

CCAS : Centre communal d'action sociale

CGET : Commissariat général à l'égalité des territoires. Issu du regroupement de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar), du Secrétariat général du comité interministériel des villes (SGCIV) et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) est rattaché au Premier ministre. Il est chargé de concevoir et de mettre en œuvre la politique nationale d'égalité des territoires et d'en assurer le suivi et la coordination interministérielle.

CITE : Crédit d'impôt pour la transition énergétique

CNAM : Conservatoire National des Arts et Métiers

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EIE : Espace info énergie

FFB : Fédération française du bâtiment

GES : Gaz à effet de serre

HLM : Habitation à loyer modéré

HSS : Habitat senior service

OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat

ORHL : Observatoire régional de l'habitat et du logement

PACT : mouvement né à Lyon en 1942, sous le nom Propagande et Action Contre les Taudis. L'acronyme est traduit différemment à compter de 1975 : Protection Amélioration Conservation Transformation de l'habitat.

PADES : Programme autoproduction et développement social

PDALPD : Plan départemental d'action pour le logement des populations défavorisées

PIA : Programme d'Investissement d'Avenir; initié par l'Etat, distribué par la Caisse des Dépôts - ex-« Grand Emprunt »

PIG : Programme d'Intérêt Général

PNRU : Programme national de renouvellement urbain

PNRU2 ou **NPNRU** : Nouveau programme national de renouvellement urbain

PREBAT : Programme national de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans les bâtiments

PREH : Plan de rénovation énergétique de l'habitat

PRU : Programme de rénovation urbaine

PTZ : Prêt à taux zéro

QPV : Quartier Politique de la Ville

RAGE : Règles de l'art Grenelle de l'environnement

RFCP : Réseau Français de la Construction Paille

RGE : Reconnu garant de l'environnement

RT : Réglementation thermique

SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie

TEPOS : Territoire à énergie positive